

EE/pg

Hanoï, le 26 avril 1982

RAPPORT DE FIN DE MISSION1. ETAT DES RELATIONS AVEC LE PAYS DE RESIDENCE

Si nos relations avec la République socialiste du Vietnam ne sauraient être qualifiées de cordiales, il est néanmoins permis de dire qu'elles sont correctes, voire courtoises. Depuis mon arrivée à Hanoï, en mars 1981, il n'y a jamais eu d'attaque contre notre pays dans la presse locale. En revanche, à plusieurs reprises, j'ai été convoqué au Ministère des Affaires étrangères où l'on m'a fait part de l'indignation des autorités vietnamiennes à l'égard de l'attitude trop complaisante des autorités de police, notamment genevoises, lors de manifestations de réfugiés vietnamiens hostiles au régime actuel. La dernière en date de ces manifestations remonte à fin février dernier à l'occasion de la présence en Suisse du groupe de variétés folkloriques "Tre Xanh" (bambou vert).

Un autre élément qui assombrit nos relations avec le Vietnam résulte de la procédure juridique engagée contre la République socialiste du Vietnam par M. Paul Kreis devant la Cour d'Appel du Canton de Berne pour les dettes laissées en Suisse par l'ambassadeur de l'ancienne République du Vietnam (du Sud) chez nous. Il semble toutefois que cette épineuse question pourrait s'acheminer vers un règlement acceptable grâce aux négociations qui ont été engagées à Bonn en mars dernier entre le Département des Affaires étrangères et l'Ambassade du Vietnam en République fédérale d'Allemagne.

./..



Le problème des réunions de familles de réfugiés vietnamiens se trouvant déjà dans notre pays mais dont certains membres de la famille sont encore résidant au Vietnam, principalement dans le Sud, représente un autre point délicat dans nos relations bilatérales. A fin décembre 1981 il y avait encore 206 cas de réunions de familles en suspens comprenant 514 personnes. Les autorités vietnamiennes marquent peu d'empressement à octroyer à ces personnes l'autorisation de quitter le Vietnam.

La Suisse continue à apporter une aide humanitaire au Vietnam. Dans ce contexte, il convient de relever l'appui apporté par la Croix-Rouge Suisse à l'hôpital pédiatrique de Da Nang, ainsi qu'à la maison des orphelins handicapés de Ba Vi. En outre, la Croix-Rouge Suisse a fourni à la Croix-Rouge vietnamienne 100 trousseaux de premier secours.

De son côté, le CICR, grâce à une contribution de la DDA, a remis 1.000 tonnes de riz au Vietnam pour venir en aide à la population de la région de Cao Bang évacuée à la suite des affrontements militaires avec la Chine.

Sur le plan de l'aide multilatérale, la Suisse a accepté de verser une nouvelle contribution de \$ US 34.000.- à l'OMS pour son programme de lutte contre la lèpre au Vietnam.

En ce qui concerne l'aide au développement, la Fédération Horlogère Suisse, a livré du matériel pour une valeur d'environ Fr.s. 25.000.- au Centre de formation horlogère d'Hanoï. Cet envoi a été financé par la DDA. L'aide fournie par notre pays au Centre précité est hautement appréciée des autorités locales qui ne négligent aucun effort pour que les réalisations du Centre soient un modèle de la pleine réussite de la coopération suisse-vietnamienne.

./..

- 3 -

Au cours de mon séjour, nos relations économiques n'ont malheureusement, malgré mes efforts, connu aucun développement. Seule la maison André et Cie S.A., de Lausanne, a pu réaliser quelques modestes affaires de compensation. Cette situation est due principalement à la pénurie toujours plus accusée de devises convertibles dont souffre le Vietnam depuis qu'il est de plus en plus intégré au COMECON. La réforme monétaire intervenue en juillet 1981 et qui a entraîné une dévaluation du Dong de 350 % n'est pas parvenue à modifier cette situation.

Sur le plan des accords bilatéraux, il convient de souligner que l'accord relatif aux transports aériens, signé à Hanoï le 6 décembre 1979, est entré en vigueur le 20 novembre 1981. Néanmoins, une escale de Swissair dans la capitale vietnamienne n'est pas envisagée pour l'instant.

2. RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTE SUISSE

La communauté suisse est pratiquement inexistante. Elle comprend 8 personnes, dont 4 relevant de l'Ambassade et 3 du CICR.

3. RELATIONS AVEC LES AUTORITES

Dans un pays comme le Vietnam, on ne peut avoir que des relations officielles avec les autorités. Il faut, en principe, une occasion telle que la fête nationale ou une réception d'adieu pour enregistrer la présence de membres du gouvernement ou de hauts fonctionnaires vietnamiens. Toutefois, il m'est arrivé, occasionnellement, de pouvoir accueillir à ma table quelques ressortissants vietnamiens. Il s'est cependant presque toujours agi de personnes ayant séjourné en Suisse pour des périodes de durée variable.

./..

- 4 -

Les changements fréquents intervenant aussi bien dans l'administration locale qu'au sein du corps diplomatique ne me permettent pas d'énumérer de nombreuses personnes avec lesquelles il conviendrait de maintenir des contacts suivis. Je voudrais néanmoins relever que l'Ambassadeur de Grande-Bretagne (qui quittera Hanoï en septembre) et l'Ambassadeur de Yougoslavie (qui sera transféré avant la fin de l'année, vraisemblablement) se sont toujours avérés être des informateurs particulièrement au courant des circonstances prévalant ici.

Par ailleurs, mon successeur trouvera à son arrivée la liste des personnes avec lesquelles j'ai été plus particulièrement en contact pendant mon séjour.

4. CLUBS

Il n'existe à Hanoï qu'un seul club, le Club International, qui est fréquenté surtout par les ressortissants des pays de l'Est.

La vie sociale au Vietnam est pratiquement limitée aux cocktails et dîners qui sont autant d'occasions d'échanger des impressions dans un pays où l'information n'est pas aisée.

LE CHARGE D'AFFAIRES a.i. DE SUISSE

J. Etienne.

Ivan Etienne